

Image not found or type unknown



Vefa:amélioration non prévue initialement. risques sur garantie ?

Par **lise133**, le **22/04/2011** à **12:20**

Bonjour,
Je fais actuellement construire ma maison en VEFA par l'intermédiaire d'un promoteur immobilier.
Je souhaiterais faire ajouter une cheminée. Suis-je autorisé à prendre contact directement avec l'entreprise de maçonnerie pour faire exécuter cette amélioration et pour profiter de sa présence sur le chantier ?
La garantie décennale sera elle toujours valable ?
Merci